

Dotations d'investissement : l'État donne des leçons de transition écologique avec un Fonds vert en ruine

La circulaire du 1er avril 2026 relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement (NOR : ATDB2607672C) vient d'être publiée. Elle est, en apparence, un texte technique adressé aux préfets. En réalité, elle est un aveu politique d'une clarté saisissante : l'État continue de dicter aux collectivités ses priorités écologiques tout en retirant méthodiquement les moyens de les financer. Les Radicaux ne peuvent pas laisser passer cela sans répondre.

*

* *

Il y a une forme d'audace ou de cynisme à publier le 1er avril une circulaire qui prétend faire de la transition écologique « *l'axe prioritaire* » du soutien de l'État aux investissements locaux, alors que le Fonds vert, principal instrument de cette priorité affichée, vient de subir une hémorragie sans précédent.

En deux ans, son enveloppe est passée de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard en 2025, pour tomber aujourd'hui à 837 millions d'euros. C'est une chute de 66 % en vingt-quatre mois. On peut appeler cela beaucoup de choses. On ne peut pas appeler cela une priorité.

La circulaire le reconnaît elle-même avec un calme désarmant : les préfets disposeront désormais d'« *une plus grande marge de manœuvre dans la programmation des crédits* ». Traduction : il y a si peu d'argent qu'il faut bien laisser les représentants de l'État choisir eux-mêmes comment rationner.

L'architecture du Fonds vert est « *simplifiée* » en passant de 19 à 15 mesures : on comprime l'outil à mesure que l'on comprime le budget. La suppression de la mesure dédiée au tri à la source des biodéchets, l'absorption de trois dispositifs de mobilité en un seul, la disparition de l'aide aux zones à faibles émissions au profit d'une mesure sur la qualité de l'air dans les grandes agglomérations : autant de signaux qui montrent que la simplification sert ici de paravent à la réduction.

Les mots du gouvernement disent l'ambition ; les chiffres disent l'abandon.

Les Radicaux, depuis Léon Bourgeois qui fondait la solidarité nationale sur des actes et non sur des proclamations, savent qu'une politique publique se juge à ses crédits, pas à ses circulaires.

Mais la décision la plus révélatrice de cette instruction est sans doute la plus discrète. En 2025, le gouvernement avait créé une aide aux maires bâtisseurs, dotée de 100 millions d'euros, pour encourager la délivrance de permis de construire et relancer une production de logements en chute libre. Le dispositif venait de s'éteindre le 31 mars 2026, soit la veille de la publication de cette circulaire, et voilà qu'il est officiellement supprimé du Fonds vert, sans être remplacé par aucun mécanisme équivalent. Dans le même temps, le gouvernement déclare vouloir construire deux millions de logements d'ici à 2030. Il y a là une contradiction qui ne relève plus de l'incohérence conjoncturelle : elle révèle une méthode de gouvernance qui consiste à fixer des objectifs ambitieux et à retirer aux acteurs de terrain les moyens de les atteindre.

Car il faut bien nommer ce que le logement représente dans notre pays.

Ce n'est pas seulement un marché à fluidifier ni une statistique à améliorer : c'est la condition matérielle de la vie des familles, c'est le premier levier d'émancipation sociale que les Radicaux ont toujours défendu. Mendès France le savait, qui ne séparait jamais la modernisation économique du bien-être concret des gens. Supprimer l'incitation à construire tout en continuant d'afficher des objectifs de production, c'est précisément ce type de gouvernance par l'affichage que notre famille politique a combattu de tout temps. Et cette logique touche également les territoires ruraux qui, pour beaucoup, ne connaissent pas la spéculation immobilière des métropoles mais manquent cruellement de logements accessibles à leurs actifs et à leurs jeunes : c'est là que l'aide aux maires bâtisseurs avait le plus de sens, là qu'on aurait dû la renforcer.

Les Radicaux défendent depuis toujours une vision claire de la relation entre l'État et les collectivités territoriales : la subsidiarité n'est pas une rhétorique, c'est un principe d'efficacité démocratique. Ce sont les communes et les intercommunalités, premiers investisseurs publics de la Nation, rappelle la circulaire elle-même, qui construisent les logements, rénovent les écoles, gèrent les risques d'inondation, plantent les arbres dans les cours de récréation. Ce sont elles qui portent concrètement la transition écologique sur le terrain. Leur confier ces responsabilités sans leur garantir des ressources stables et prévisibles, c'est pratiquer exactement cette forme de décentralisation que nous dénonçons : non pas le transfert de pouvoir, mais le transfert de la contrainte.

La preuve en chiffres : en 2023, plus de 30 000 projets de collectivités étaient soutenus par les dotations d'investissement ; en 2024, ce sont 23 300, soit une baisse de plus de 22 %. Plus de 20 000 collectivités bénéficiaient de ces dotations en 2023 ; elles ne sont plus que 16 000 l'année suivante. Le texte le mentionne lui-même, sans vergogne, entre deux paragraphes consacrés à la « *priorité* » accordée au verdissement.

Ce décrochage silencieux n'est pas anodin : il signifie des projets de voirie abandonnés, des rénovations d'écoles différées, des maisons de santé qui ne sortent pas de terre. Ce sont des dossiers réels, instruits par des agents territoriaux, portés par des élus locaux devant leurs administrés, que le gel des crédits a relégués dans les tiroirs préfectoraux. Cette réalité n'apparaît pas dans les discours sur la planification écologique.

Il est par ailleurs notable que la circulaire rappelle aux préfets leur obligation de notifier 80 % des subventions avant le 30 juin 2026, conformément aux articles L. 2334-36, L. 2334-40, L. 2334-42 et L. 3334-10 du Code général des collectivités territoriales. Cette contrainte de calendrier est saine et les Radicaux l'ont soutenue lors des débats parlementaires. Mais elle suppose des enveloppes suffisantes pour être significatives. Obliger les préfets à notifier rapidement des miettes ne constitue pas un progrès pour les collectivités : c'est simplement mettre de l'ordre dans la pénurie.

De même, la circulaire invite les services de l'État à « *systématiquement rechercher* » les crédits européens en complément des dotations nationales. C'est une bonne pratique mais elle ne saurait devenir la solution de substitution à un désengagement budgétaire de l'État. Le cofinancement européen impose ses propres règles, ses délais, ses contreparties : toutes les collectivités, notamment les plus petites, n'ont pas les moyens d'ingénierie pour en bénéficier. Renvoyer les maires ruraux vers les fonds FEDER ou les appels à projets LIFE, c'est leur donner des conseils de riche.

Que demandent les Radicaux ? Trois choses simples. D'abord, que le gouvernement cesse de traiter les dotations d'investissement comme variable d'ajustement budgétaire sans en assumer publiquement le coût politique : la contribution de 4,6 milliards d'euros imposée aux collectivités dans le cadre du budget 2026 doit être déclarée pour ce qu'elle est, et non habillée en « *maîtrise de la dépense publique* ». Ensuite, que l'aide aux maires bâtisseurs soit rétablie sous une forme pérenne, financée de manière autonome et non ponctionnée sur un Fonds vert déjà exsangue : si le logement est bien une priorité nationale, traitons-le comme telle, avec

des crédits dédiés et pluriannuels. Enfin, que la réforme de l'autonomie fiscale des collectivités, que le Parti Radical appelle de ses vœux depuis toujours, cesse d'être renvoyée à des travaux parlementaires qui n'aboutissent jamais. Tant que les communes et les intercommunalités dépendront, pour leurs investissements, de l'arbitrage discrétionnaire d'une administration préfectorale elle-même sous pression budgétaire, il n'y aura pas de vraie liberté locale, seulement l'illusion de l'autonomie sous tutelle déguisée en partenariat.

Édouard Herriot disait que « *gouverner, c'est choisir* ». Le gouvernement a choisi : moins de Fonds vert, moins de maires bâtisseurs, moins de projets soutenus, des crédits européens en guise de paravent. Les collectivités territoriales et les citoyens qui leur font confiance méritent que d'autres choix soient faits.

Une circulaire qui ose qualifier de "priorité" une politique dont elle réduit les crédits de 66 % en deux ans n'est pas un texte d'orientation, c'est un texte d'abdication. Tant que l'autonomie fiscale des collectivités restera un vœu sans lendemain, la transition écologique continuera d'être une ambition nationale payée par des budgets locaux que l'État saigne lui-même.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical